

UNE CAUSE REGLEE

Le jeudi, 11 novembre, le rédacteur en collaboration de l'Alliance, faisait le farfaron en parlant de la cause Moffet vs Pagé et disait : "Nous prédisons des sensations agréables à M. Moffet. Nous rapporterons toute la cause. Tenez-vous bien, maître casseur de galées." (Style Goyette).

Or, il se trouve que c'est au tour de M. Moffet à se moquer aujourd'hui du rédacteur de l'Alliance et à rapporter la cause.

Voici les faits : M. Moffet et M. Pagé étaient propriétaires conjoints d'une imprimerie dans laquelle M. Pagé avait droit, par ses contrats avec M. Moffet, d'imprimer toutes autres choses qu'un journal en langue française.

Violant cet engagement, M. Pagé se mettait en frais, le vendredi, 1er octobre 1886, d'imprimer un journal français dans ses ateliers. M. Moffet se rendait le même jour dans les ateliers et en présence d'un apprenti, renversa par terre trois galées de caractères qui devaient servir à l'impression du journal.

M. Pagé lança immédiatement un mandat d'arrestation contre M. Moffet, pour dommages à la propriété pour une somme de plus de \$20, offense qui est déclarée par la clause 59 du Statut être un délit, et du sujet de laquelle un juge de paix n'a de juridiction que pour faire une enquête préliminaire; comme l'a dit l'honorable juge Wurtelle, son devoir est d'envoyer le défendeur subir son procès aux assises ou de le libérer, suivant le cas.

L'enquête eut lieu devant M. le magistrat Champagne, et les avocats de M. Moffet, M. A. Mc Mahon et M. A. X. Talbot, se bornèrent aux procédures d'une enquête préliminaire et n'examinèrent pas d'autres témoins que ceux de M. Pagé.

Les témoins entendus ne purent pas établir à la satisfaction du magistrat Champagne qu'il y avait eu des dommages à la propriété pour \$20. Dans ce cas le devoir de M. Champagne était tout tracé, c'était de libérer M. Moffet, ou s'il y avait \$20 de dommages, il devait l'envoyer subir son procès aux assises, mais au lieu de cela il condamna M. Moffet à payer \$15 de dommages et une amende de \$10, se basant sur la section suivante du statut, la section 60, lorsque l'accusation était portée d'après la section 59.

M. Moffet ne paya ni dommages ni amende et en appela du jugement de M. Champagne.

C'est ce jugement que Son Honneur le juge Wurtelle vient de casser, et parmi les raisons que l'honorable juge a données par écrit en accordant le bref de certiorari aux avocats de M. Moffet, nous trouvons les suivantes :

La preuve faite par la poursuite est censée soutenir l'accusation qui est portée; mais elle ne peut pas créer une accusation.

Le magistrat doit se borner à ce qui est dit dans l'information et ne peut condamner pour une autre offense.

Lorsque la plainte contre le défendeur est d'avoir commis un délit sujet à une mise en accusation (indictable misdemeanor) le devoir du magistrat est de faire une enquête préliminaire et d'envoyer le défendeur subir son procès aux assises ou de le libérer, mais jamais le magistrat ne peut changer la nature des procédures après l'examen des témoins et condamner un défendeur par conviction sommaire pour une offense indictable.

Il y avait en conséquence, a ajouté l'honorable juge, non-seulement une irrégularité grossière et une illégalité dans la procédure, mais aussi manque de juridiction.

Le résumé de tout ceci, c'est que M. Goyette et M. Pagé qui auraient bien voulu voir M. Moffet aller en prison ou au moins payer l'amende et les dommages imposés par M. le magistrat Champagne en ont été quittes pour leurs espérances, et il s'est trouvé à la fin que c'était M. Pagé, qui, pour avoir dérobé au bref d'injonction émané par la Cour Supérieure, serait allé passer trente jours dans la prison d'Aylmer, si M. Moffet n'eût pas eu pitié de lui et n'eût pas consenti pour bonne et valable considération en deniers sonnants, à discontinuer ses procédures contre M. Pagé.

C'est ainsi, lorsque l'on a le droit de son côté, que l'on réussit toujours à dégonfler les fanfarons de l'espèce de M. Pagé.

Dépôts du Journal

M. Thomas, épicière, Hull.
Mlle Séguin, rue Principale, Hull.

M. Guillaume, libraire, York et Sussex, Ottawa.

Chevrier Frères vendent toujours aux mêmes conditions — chapeaux, montres, câbles, miroirs, albums, etc. etc. — Ces conditions sont : "par paiements à la semaine."

BULLETIN COMMERCIAL

Cashemires tout laine à 20 centimes chez P. Rochon.

Un progrès

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. F. X. Filteau, photographe, est maintenant rendu dans ses nouveaux ateliers photographiques, porte voisine de M. F. X. Martin, rue Principale, Hull. M. Filteau a introduit dans ses nouveaux ateliers toutes les améliorations modernes et il est en mesure de produire des photographies de première classe et d'un fini élégant, pouvant soutenir la comparaison avec les photographies des ateliers les plus en renom d'Ottawa et de Montréal. Ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage trouveront comme par le passé, pleine et entière satisfaction.

Nous sommes heureux de voir M. Filteau ne rien négliger pour donner à Hull un atelier photographique de première classe et nous espérons que le public saura apprécier ses efforts en lui donnant un généreux encouragement. Allons en foule chez M. Filteau pour avoir une photographie de première classe. Prix modérés. 7 Déc.—2s.

Effet de l'exemple.—Autre fois, il n'y avait que les femmes qui se servaient d'eau de toilette, mais aujourd'hui sans reproche, il y a jusqu'aux hommes qui veulent avoir leur fiole de "Lotion Persienne" à la moindre apparition de boutons, ou des que le soleil leur a un peu bruni la peau.

\$100 achèteront un set de salon en crin, un set de chambre à coucher en noyer noir, un side board en noyer noir, une table d'extension, six chaises en cannes, une table de cuisine, un berceau et un poêle à cuisine complet. Tous ces articles pourront être achetés à la maison économique, No 353, rue Wellington. C. Lévesque

Pratique salubre.—L'usage se répand beaucoup, même chez les personnes en parfaite santé, de prendre un petit verre d'amers avant le repas. C'est une pratique salubre qui excite l'appétit et prépare une digestion facile et prompte. A cet effet, on ne peut conseiller rien de mieux que les "Amers Indigènes", dont un paquet de 25 centimes produit un demi gallon d'amers.

La Vieille France n'oublie jamais les enfants de ses enfants; lors même qu'ils sont éloignés d'elle, elle éprouve un vrai bonheur de pouvoir les reconnaître, par leur fidélité aux traditions de leurs pères: Dieu et nos droits.

Montres, Bijouteries, Jones de mariage etc, en tous genres, à 50 pour 100 de rabais et garantis tels que représentés sinon l'argent vous sera remis. Chez H. Norez, No 30 rue Rideau, près du pont des Sapeurs.

Bargains à commencer d'aujourd'hui.

Le 21 août 1886.

Les derniers poêles améliorés "Bijout de la Couronne" pour passages et salons; grand patrons, depuis \$20 à \$25. Autres poêles en échange à la maison économique, 353, rue Wellington. C. Lévesque.

Source.—Le remède du Dr Sey va droit à la source même du mal en rendant à l'estomac la vigueur qu'il a perdue. C'est pour cela qu'il guérit un si grand nombre de maladies qui semblent essentiellement différentes.

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile. M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

Avis aux Mères.—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit chérubin s'endort aussi frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous et demandez le "Sirop Calmant de Madame Winslow", et n'en prenez pas d'autre sorte.

AU PETIT NEGRE

520 rue Sussex, pour des chaussures de toutes sortes et de tout prix. Exemple : chaussures élastiques pour hommes, d'une piastre et vingt-cinq cents en montant. Rappelez-vous que c'est à l'enseigne du petit nègre, porte voisine du Canada

CARTES PROFESSIONNELLES

OTTAWA

Dr. J. A. FISSIAULT, CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 25, Rue Sparks, en face du Russell. Extraction des dents à l'aide du gaz. Heures du bureau de 9 a.m. à 5 p.m. Ottawa, 17 nov. 1886.—1a

A. J. A. ROBILLARD MEDECIN VETERINAIRE 46 RUE YORK Seul Canadien-Français diplômé au Collège d'Ottawa jusqu'à ce jour.

Macdonnell, Macdonnell & Beccourt, AVOCATS, PROCUREURS Ontario et Québec.

"Scottish Ontario Chambers" coin des rues Sparks et Elgin, Ottawa. Hon. Wm. Macdonnell, C. R. FRANK M. MACDONNELL, N. A. BECCOURT, L.L.M.

Dr J. Nolin CHIRURGIEN-DENTISTE. Elève du Collège Dentaire de Philadelphie, licencié pour la Province de Québec, et diplômé du "Royal College of Dental Surgeons" d'Ontario.

Coin des rues Rideau et Sussex. Heures de bureau : 9 à 5.

Dr L. Coyleux Prevost 132, Rue Daly, Ottawa. HEURES DE BUREAU 8. à 10 a.m. 1. à 3 p.m. 6. à 8 p.m.

Valin et Adam AVOCATS ET NOTAIRES PUBLICS ARGENT A PRETER.

BUREAU : 25 rue Sparks, vis-à-vis l'Hotel Russell.

J. A. VALIN, A. A. ADAM M. Adam, membre du barreau de Québec, s'occupe aussi des affaires requérant son attention dans cette province.

Dr Alfred Savard BUREAU :—No 376 RUE CUMBERLAND Ancienne résidence du Dr Prevost

L. A. Ollivier AVOCAT Bureau.—Encoignure des rues Rideau et Sussex, Block d'Eglise, Ottawa, Ont.

ARGENT A PRETER

Dr C. G. Stackhouse DENTISTE M. le Dr C. G. Stackhouse, chirurgien et dentiste, tient son bureau au No 161 rue Sparks et a sa résidence privée au No 258, rue Albert Ottawa.

Le docteur extrait les dents sans causer de douleur à son patient en se servant du gaz nitrique oxyde dont il fait une spécialité.

CARTES PROFESSIONNELLES

HULL

ISRAEL DUMAIS, Notaire Public, Agent de l'Assurance "New York Life".

Bureau : 166 Rue Principale, Hull, P.Q. S'occupe de placement d'argent et affaires en général.

Hull, 20 nov. 1886.—1a

Paul T. C. Dumais INGENIEUR DE LA CITE DE HULL, ARPEUTEUR FEDERAL ET DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Arpentage des limites de bois, terrains miniers, division des lots de fermes exécutées aux conditions les plus favorables.

Bureau : Hôtel de ville, Hull. Résidence : King's Road, Hull.

P. Thos Desjardins NOTAIRE PUBLIC Secrétaire trésorier du comté d'Ottawa

Bureau et résidence : 117 rue Principale Hull. Bureau à la Pointe à Gatineau. Argent prêté sur propriétés foncières.

J. Malcom Macdonnell, B.C.L. Avocat, Procureur et Solliciteur. Aviseur légal du comté d'Ottawa. RUE MAIN, AYLMER, P. Q.

Rechon et Champagne AVOCATS

246 Rue Principale, Hull A. Rochon. L. N. Champagne, L.L.D.

RESTAURANT FRANCAIS

C. L. BELIER, Prop're 158, rue Metcalfe, Ottawa.

Repas à toute heure. Les consommateurs peuvent compter sur toutes les primeurs de la saison. Une table d'hôte régulière pour le dîner sera tenue tous les jours de 8 h. p.m. à 7.30 p.m. HUITRES, UNE SPECIALITE HUITRES FRAICHES RECUES TOUS LES JOURS! service dans tous les genres. Essayez-les! Les bûches, les parties de noce ainsi que des dîners complets seront servis à court délai aux familles privées. Soupes, plats divers, salades, dinde déossée, pâté de gibier, gibiers de toutes descriptions, gelées, charlotte russe, pudding glacés, glaces de toutes sortes pouvant être obtenus sous le plus court délai.

Ottawa, 26 novembre 1885.—1 an.

Toiles et Fenêtres

Nous venons de recevoir le plus bel assortiment de toiles peintes et dorées pour fenêtres qui ait jamais été importé en Canada

JACOB EBBATT

MAGASIN PALAIS DE MEUBLES

38 RUE RIDEAU.

N. B.—Voyez les échantillons de ces toiles dans ma vitrine

Quelques uns des avantages DES CELEBRES AMERS INDIGENES, LE POPULAIRE TONIQUE STOMACHIQUE.

1er Avantage.—Les "Amers Indigènes" sont à la portée de toutes les bourses. Le pauvre peut en faire usage, et le riche ne peut pas se dispenser d'en faire usage. Avec un paquet de 25c, on prépare 3 ou 4 grands bouteilles d'Amers de trois demis.

2e Avantage.—Les "Amers Indigènes" ne contiennent aucun minéral, mais seulement des plantes de nos campagnes, comme houblon, pissenlit, rhubarbe, et quinze autres plantes les plus populaires.

3e Avantage.—On peut en prendre à volonté sans aucun danger.

4e Avantage.—Les "Amers Indigènes" agissent sur les intestins et sont un puissant purgatif du sang.

5e Avantage.—Pour ouvrir l'appétit, et aider la digestion, les "Amers Indigènes" sont sans égal.

Pour garnir les Maisons. Nous venons de recevoir un assortiment de TAPIS DE BRUXELLES

—ET DE— TAPISSERIE Voyez-les avant d'acheter.

Harris & Campbell, RUE O'CONNOR.

—AUX— Terres Boisées —DE— MATTAWAN

CALLANDER, NORTH-BAY, TEMISCAMINGUE et autres; ou aux prairies de MANITOBA

—DU— NORD-OUEST Et de la Colombie Anglaise par le Pacifique Canadien

NOTRE PAYS A L'OUEST est meilleur que l'Ouest des Etats-Unis et les avantages y sont supérieurs. Si vous ne le croyez pas, venez voir pour vous convaincre.

Le train partant de Montréal traverse les terres boisées du Nipissingue et de l'Algonne, arrivant à autres places intermédiaires, se rend à Winnipeg et continue sa route jusqu'à Canmore, faisant arrêt à Brandon, Whitehead, Broadview, Regina, Calgary, etc.

Dans ces contrées de Nipissingue, de l'Algonne, situées entre Montréal et Manitoba ainsi que dans tout le Nord-Ouest Canadien, on y offre d'excellents

AVANTAGES aux colons. Nous vendons à Prix Réduit

—DES— BILLETS DE RETOUR A TOUT EXPLORATEUR "BONA FIDE"

Pour plus amples informations s'adresser AU BUREAU DE COLONISATION près de la gare du Pacifique, Rue d.s. Casernes, MONTREAL

VENANT D'ETRE RECUES 10,000 ROULEAUX DE TAPISSERIES De tous genres et de tous prix.

Aussi, assortiment complet et varié de Peintures, Huile, Mastic, Et tous les articles qui d'ordinaire font partie d'un magasin de ce genre.

Tous les ouvrages sont exécutés sous la surveillance même de M. Philibert. Une visite est sollicitée.

G. PHILIBERT PEINTRE. 206 RUE D'ALHOUSIE OTTAWA.

Nouvel Etablissement DE RELIEUR

TENU PAR Joseph Masse, RUE SUSSEX, (En haut du magasin de A. D. Rich.-rd.)

M. MASSE ayant fait l'acquisition de toutes les machines requises pour la confection des Livres, Blancs, Relieurs de luxe et de fantaisie, etc., vient d'ouvrir un atelier à l'adresse ci-haut désignée. Par sa longue expérience d'une longue ligne d'affaires, il est en mesure de satisfaire tous ceux qui voudront bien lui accorder leur patronage.

Toute commande exécutée avec soin et promptitude et à des prix modérés. JOSEPH MASSE

Ottawa 10 novembre 1886—

Collège International, Commercial ET PREPARATOIRE. INSTITUT D'EDUCATION DE FRAWLEY.

Transporté au No. 474, Rue Sussex. Ce collège bien connu pour le cours commercial qui s'y donne s'est ouvert MARDI, le 14 courant.

Je me suis associé pour le présent terme commercial du collège trois professeurs de haut mérite et de grandes capacités. L'objet du collège est

1er.—D'accorder la facilité d'apprendre rapidement aux jeunes élèves qui ne peuvent suivre le cours ordinaire des autres collèges ou académies.

2ème.—De préparer les élèves pour le Service Civil et la Matriculation et de passer les examens comme Ingénieurs.

3ème.—Pour donner l'avantage à ceux qui sont en retard dans leurs études, d'acquiescer les connaissances dont ils ont été privés.

Il est de la plus haute importance que les élèves commencent à l'ouverture même des cours afin de subir avec succès les examens de No. 474, Juvier et Mal.

H. J. FRAWLEY, M. A. N. B.—L'Institut s'est assuré les services du Professeur J. A. GUIGNARD pour donner un cours de FRANÇAIS, embrassant la Grammaire, la Composition et la Littérature.

Les heures consacrées à l'étude sont :— Matin 9.30 à 12.00 Après-midi 2.30 à 5.30 Soir 7.30 à 10.00

Ottawa, 16 Sept. 1886.—1a.

HOTEL RIENDEAU TENU SUR LE PLAN Européen et Américain, 64 Rue St. Gabriel, Montréal.

Cet Hôtel offre au public voyageur tout le confort désirable. La table est toujours abondamment servie des primeurs de la saison, préparées par des cuisiniers français de premier ordre. Repas à l'usage d'un grand nombre de personnes.

On trouvera constamment à cet établissement de première classe, des vins, liqueurs et cigares de choix.

JOS. RIENDEAU, Propriétaire

BARDEAUX ! M. G. A. Adam, de la Pointe Gatineau, informe ses amis et le public en général qu'il a en magasin une grande quantité de Bardeaux en pin, avec chanfrein et pignons dans les côtes qu'il vendra à d'assez bonnes conditions que partout ailleurs. Les personnes qui désireraient acheter de bons bardeaux avec chanfrein y gagneront car ce qui donne de la valeur au bardeau offert en vente par M. Adam, c'est la manière dont il est chanfreiné et la qualité du bois dont il est fait. M. Adam a rempli les restes de son moulin pour confectionner son bardeau, mais le fait d'après le billot de bois solide. Avis aux connaisseurs ?

G. ADAM Pointe Gatineau. Ottawa, 29 Oct. 1886.—6m.

MAGASIN DE GROS. CHAMPAGNE VINS RECHERCHES CIGARES

Un assortiment complet de liqueurs, vins et cigares, vient d'être reçu au numéro 450, rue Sussex, à l'entrepôt W. O. McKay.

Liqueurs françaises et italiennes, Bar et Gastier, St. Julien, Sauternes, Bris Ayala, Chateau-d'ay, L. H. Mumm, Char treuse, Kummel, Benedictine, Curacao, Morasno, Vermouth, Torino, Eau-de-Vie, etc., en fûts et en caisse.

CIGARES de qualités variées, importés et Canadiens. Ordres promptement exécutés, effets livrés à domicile.

NO. 450, RUE SUSSEX W. O. McKAY, Propriétaire.

Ottawa, 5 Déc. 1884 1an

CONTRAT DES MALLS Des soumissions cachetées, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI, le 17 Décembre 1886, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat fait pour quatre années, trois fois par semaine, allant et revenant, entre ASHTON et PROSPER, à partir du 1er Janvier prochain.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations au sujet des conditions du contrat proposé, pourront être vus et des formulés de soumissions obtenues aux bureaux de poste de Ashton, Munster, Dwyer Hill, Prospect et à ce bureau.

T. P. FRENCH, Inspecteur des postes, Bureau de l'Inspecteur des Postes, Ottawa, 23 Oct 1886

Les yeu quillèrent Vous ne comp Je veu comment Ah !... Pour lors plein ch de fusil d vant il y et derrière n'est pas lément e vive, Tou gnes, ex trouve u un cours Il s'ar gnant de Mais à vir tous manda-t Que v ment est Comm des char comman autre pe Voila Passons C'est q jamais m Tant p blées les visitées Comm sans d'ic Person connaît l bre magn que Cha destinait il n'en av pris l s p ons pour ter les m Combis son ? pou che. Trois : sur le ve munique qui mène trouve da Et Mar Borderie Toute l Mais je s de frère m demeurer Au lieu Blanche e de réverie longée, q à la fin, s Il osa l de cette v ces médi Eh bien nous ?.. La jeun frissonna tout à com ment de cliquetis ments du Mon j pris, répo je verrai. Et rem tennacé Je ne v la légère, Ne perdes S'il va à j'en dois écrit, et i procurer Désormais les deux j mez pas l bonne pla à Courten Il s'éloi mais auss de dissim ment et s Fiez vo mijaurées jetai les l tout tuer, truire, ell occasion... le cœur lu elle a peu Le vieu mal Mme Le m qu'elle ve une insti chair et n de son in Ses réfi nature à Quoi qu